



En exercice : 58  
Présents : 42  
Votants : 46

## Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 décembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de M. Christophe LANGOUËT - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	/	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
ATHÉE		CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BALLOTS		GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	/	
BRAINS SUR LES MARCHES		
CHÉRANCÉ	/	
CONGRIER		LEPICIER René-Marc , titulaire
COSMES		COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN		Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean Sébastien, MANCEAU Laurence, RADE Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
COURBEVILLE		BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON		de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/	
DENAZÉ		GOHIER Odile , titulaire
FONTAINE COUVERTE		BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES		BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE		TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE		
LA ROË	/	
LA ROUAUDIÈRE	/	
LA SELLE CRAONNAISE		JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES		BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE		CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE		BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL		CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES		GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX		RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT		LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ		GAUTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES		BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/	
ST AIGNAN S/ROË		GUILLET Vincent, titulaire
ST ERBLON		FRANGEUL Raymond, suppléant.
ST MARTIN DU LIMET		BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË		GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX		BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES		GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET		BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine ( Cuillé) , LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENAIS Norbert ( Renazé) ? PENE Loïc (St Aignan S/Roë)

Étaient absents : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches)), VALLEE Jacky (Chérancé), TISON Hervé (Congrier), HAMARD Benoît (Craon), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Patrick GAUTIER

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

Secrétaire de Séance : Élu M. Dominique COUEFFE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

u Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET 2022-12/176 – RESSOURCES HUMAINES

CENTRE AQUATIQUE L'ODYSSEE – RECRUTEMENT DES EMPLOIS SAISONNIERS ET ACCROISSEMENTS 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE  
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du : 12 décembre 2022*

**OBJET 2022-12/176 – RESSOURCES HUMAINES**

Centre Aquatique l'Odyssée – Recrutement des emplois saisonniers et accroissements 2023

**M. Dominique GUINEHEUX**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, expose au conseil communautaire qu'afin de répondre aux variations de fréquentations et des activités de l'Odyssée pour l'exercice 2023, il est nécessaire de pouvoir recourir à des recrutements ponctuels, pour satisfaire les taux réglementaires d'encadrement.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-23 2°.

Considérant l'avis favorable du comité technique du 22 novembre 2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- ⇒ **AUTORISER** le Président à procéder au recrutement d'emplois saisonniers, ainsi qu'en accroissement temporaire d'activité à l'Odyssée pour l'exercice 2023 selon les nécessités de service,
- ⇒ **AUTORISER** le Président, ou le Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*

*Craon, le 16 décembre 2022*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

***Christophe LANGOUËT***



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221212-DELIB202212176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

